

Le président annonce qu'il a reçu une lettre demandant que M. Bisailon, dont le nom a été mentionné au sujet avec la présente enquête, soit autorisé à se faire représenter par M. Oscar Gagnon, son avocat.

Sur proposition de M. Elliott il est

*Résolu* que M. Bisailon soit autorisé à se faire représenter par un avocat devant le comité.

Le comité s'ajourne au lendemain à 10.30 heures du matin.

WALTER TODD, •

*Greffier.*